Après trois films comme de larges portes ouvertes sur mille possibles, la documentariste-brodeuse-tisseuse Anne Lévy-Morelle prend un chemin plus direct, droit vers la parole. Avec **Casus Belli – Sur les sentiers de la paix**, la cinéaste belge nous fait entrer dans deux mondes que l'on connaît peu, voire pas, un bureau de médiation et un tribunal de justice de paix. Régler les désaccords, parler, accoucher, sortir de l'ornière, trancher, hurler, contester, écouter surtout…
L'audience est ouverte pour une discussion dans son salon, à bâtons rompus !

Cinergie : Casus belli, c'est le titre du documentaire que vous signez. Cas de guerre…, mais ça reste de petites guerres.

A. L. -M. : Le film s'est longtemps appelé « Germes de guerre », mais on a changé le titre car, en effet, on ne voulait pas tromper le spectateur. « Germes de guerre », c'est un bon titre une fois qu'on a vu le film… mais on risque de penser qu'on va partir loin, en Syrie ou en Palestine. Le détour par le latin permettait de garder ce mot fort, mais de l'atténuer. Cela a donné lieu à des choses très drôles d'ailleurs… Certains nous disaient que « Casus belli » leur faisait penser à un film de boxeurs : Casus belli, c'est l'effet Cassius Clay !
Mais je tenais à ce mot, car on peut aussi lire le film dans ce sens. Les conflits plus importants, plus vastes ont pour origine des choses infimes. Je crois que le processus d'escalade n'est pas très différent de ce qu'on peut observer ici, à une petite échelle.

C. : Votre film met en place deux univers, celui du bureau de médiation situé à Ixelles, et le tribunal du juge de paix de Saint-Gilles.

Anne Lévy-Morelle : Oui, cela m'intéressait de découvrir ces deux côtés. Le juge de paix est là pour régler les désaccords, les conflits, en bon père de famille, si l'on veut. Il est un peu le roi Salomon, sage parmi les hommes.
La médiation, c'est très différent. Il n'y a pas de convocation, la démarche est volontaire. Les médiateurs essaient d'écouter et de mettre les deux parties face à face, aider les gens à trouver une solution, et cela peut prendre un temps infini… ne pas aboutir.

C. : Pourquoi faire un tel film ?

A. L.-M. : Les années qui viennent me diront ce que je suis venue apprendre en faisant ce film. C'est toujours comme ça. C'est maintenant que je comprends ce que je venais faire quand j'ai filmé **Sur la pointe du cœur**, il y a plus de dix ans. J'ai fait **Sur la pointe du cœur** pour comprendre que j'étais à la fois mortelle et vivante, mais je n'en savais rien au moment même… Je viens de le découvrir… On verra pour celui-là !
Il y a sans doute beaucoup de raisons… J'en ai peut-être assez d'entendre et de lire des opinions toutes faites sur tout et n'importe quoi. Regardez facebook… Tout le monde donne son avis sur tout. Ce qui est intéressant, ce sont les mises en perspectives, chercher à comprendre les événements, la diversité. Ça ne marche jamais dans l'immédiateté, dans la frénésie… Avec ce projet, je voulais peut-être tricoter un antidote à ça. C'est moins la galerie de personnages ou le portrait de la justice qui m'intéressait, mais cette posture de neutralité, de non- jugement.
C'est peut-être paradoxal, mais ce film qui montre, entre autre, un juge, prouve que pour être un bon juge, il faut savoir suspendre son jugement. Aussi différents soient le médiateur et le juge, dans leur être, dans la façon de faire leur métier, ils se positionnent tous deux hors du jugement.

C. : Le juge que vous filmez d'ailleurs, n'est pas un juge comme les autres, c'est un juge de paix…

A. L.-M. : Absolument et c'est très différent ! Le juge de paix est le seul qui n'utilise pas le jargon, qui parle comme vous et moi. Et puis, c'est le pan le plus intéressant de la justice puisque c'est sans doute le seul auquel on a une « chance » d'être confronté une fois dans sa vie, en tant que voisin, en tant que locataire ou propriétaire, etc., puisqu'il gère les petits désaccords.
Au départ d'ailleurs, le juge de paix était élu par le peuple, ce n'était pas un professionnel du droit. Puis, avec le temps, on s'est aperçu que les juges de paix ne pouvaient pas avoir un mandat politique, mais qu'ils devaient être indépendants. Le juge de paix est donc devenu un magistrat professionnel, un peu différent des autres, moins dans sa tour d'ivoire, mais un professionnel du droit quand même. C'est amusant car c'est une spécificité belge. Nous avons hérité cela de la révolution française, mais en France, cela n'existe plus aujourd'hui.

C. : Pouvez-vous nous parler de ce juge en particulier ? De ce personnage hors du commun ?

A. L.-M. : Quelqu'un que je connais avait eu à faire à Guy Rommel et m'a incitée à assister à une de ses audiences. J'y suis allée, et c'est vrai que j'ai trouvé qu'il était incroyable. Mais, soyons honnêtes, la plupart des juges de paix feraient des personnages extraordinaires. J'ai aussi choisi celui-là parce que le tribunal dans lequel il exerce est très beau, il a ce côté XIXe siècle, comme le juge d'ailleurs, et ça fait un contrepoint parfait avec le lieu très contemporain dans lequel travaillent les médiateurs.
Après plusieurs audiences, je lui ai parlé du projet, je lui ai montré mes films… et puis il se trouve qu'il avait un peu connu mon père. Il faut dire que je suis une des seules dans ma famille à ne pas être juriste !
Je pense qu'il a accepté que je le filme pour plusieurs raisons. Il se trouve que le tribunal de justice de paix est menacé. Ses compétences sont très variées, cela va des petites dettes aux problèmes conjugaux. Les problèmes conjugaux vont désormais être traités par le tribunal de la famille. C'est assez grave car il faut savoir que le tribunal de paix est un des rares tribunaux qui n'a pas d'arriérés judicaires, ce qui signifie que si vous allez maintenant à la justice de paix pour un problème, vous passez devant le juge rapidement. Je suis donc arrivée à un moment où il est question de réformer ce tribunal, et il a sans doute pensé, à juste titre, que c'était le bon moment pour en parler.

C. : On imagine aisément qu'il a été plus facile d'obtenir l'accord du juge et des médiateurs que ceux des personnes en conflit ?

A. L.-M. : C'est sûr. La faisabilité n'était pas assurée du tout car on pouvait se retrouver dans des situations où personne n'allait accepter ! On ne pouvait avoir aucune garantie.
Au bureau de médiation, je filmais seule. Je m'étais installée dans un petit local à l'arrière et j'ai passé là… très, très, très longtemps à attendre. Je suis devenue une sorte de stagiaire pour Eléonore Stevens et Jean De Lathouwer, les médiateurs. La première fois que je rencontrais les gens qui venaient, j'expliquais ce que je voulais faire. Je leur disais que la matière était confidentielle, que ce qu'on ferait resterait dans un tiroir du bureau fermé à clé, et que dans quelques temps, je les recontacterais pour leur demander l'autorisation d'utiliser les images dans le film. J'ai filmé beaucoup, à la fois en entretien face à face, et au téléphone car il se passe beaucoup de choses aussi lors des conversations téléphoniques. Le temps a passé…

Lorsque j'ai repris contact avec toutes ces personnes, les choses avaient changé. Certains m'avaient donné leur accord, mais ne voulaient plus car la tournure du conflit avait changée, d'autres avaient déménagé, d'autres encore avaient disparus dans la nature…

Pour la justice de paix, c'était tout aussi compliqué. On devait prévenir les gens avant qu'ils entrent dans la salle. Il fallait distinguer, avec des gommettes, les gens qui ne voulaient pas être filmés du tout, ceux qui voulaient bien être entendus mais pas vus, et ceux qui acceptaient d'être filmés. A la sortie, les gens confirmaient leur autorisation et signaient… ou pas ! Évidemment, si l'entretien s'était mal passé, s'ils s'étaient fait malmener par le juge ou par leur adversaire, ils changeaient d'avis ! Il y avait aussi le contraire, ceux qui ne voulaient pas être filmés du tout et qui demandaient à la sortie : « Alors, j'étais bien ? »
Il y avait aussi les vrais réfractaires : « Non, je ne porterai pas votre gommette rouge ! » Mais, là encore, il ne faut pas juger hâtivement… On ne connaît jamais les raisons profondes des refus… Parfois, ces raisons peuvent être surprenantes.

C. : C'est ce que l'on voit clairement dans votre film… En entendant une version des faits, on a tendance à prendre parti immédiatement, mais au fil du film, on change d'avis sans cesse…

A. L.-M. : Et c'était ça le plus intéressant sans doute : observer la modification de la posture, la manière de regarder le monde. Ça change le point de vue, au sens littéral du terme !
C'est passionnant de voir comment ces personnes dont c'est le métier abordent les gens, les écoutent, structurent, interrogent…
Du côté des témoins, il y a tout un jeu de comportement, de regards, de mouvements des corps, de costumes même !

C. : Et justement, aviez-vous l'impression que le comportement des personnes filmées changeait avec la présence de la caméra ?

A. L.-M. : Au niveau des médiateurs, j'étais là depuis tellement longtemps, et seule avec une petite caméra, je pense que non. Je faisais partie des meubles. Je n'ai vu aucune différence.
Pour le juge, il était aussi théâtral quand je venais l'écouter simplement que lorsque je suis venue le filmer. Le greffier m'a pourtant confié que pour les séances où nous filmions, il avait plus de corrections à faire sur les dossiers traités, c'est donc qu'il était peut-être un peu stressé, moins concentré, même si ça ne se voyait pas.
Au niveau des justiciables, je ne pourrais pas dire à quel point cela a pu modifier leur comportement. C'est difficile de dire comment se serait si on était pas là… Il est évident que les personnes s'auto-mettent en scène pour le juge, pour les médiateurs. Ça leur importe ce qu'on pense d'eux.
Parfois, on a eu droit à des shows et les gens nous prenaient à partie comme si nous étions la presse ! Mais tout ça, nous n'avons évidemment pas gardé.

C. Vous n'avez gardé qu'une seule adresse. À la fin du film, le médiateur te dit qu'il est content d'avoir réussi à mettre d'accord une dame avec ses voisins.

A. L.-M. : Oui ! Il y en avait plusieurs et j'ai gardé celle-là car c'était la seule séquence qui bouclait le film. On a décidé de la laisser à titre d'épilogue. Quand les médiateurs me demandaient mon avis sur une situation, je répondais, mais je n'ai pas gardé cela au montage. Ma place n'était pas là, je pense… J'étais le témoin, pas l'acteur, un témoin neutre. J'ai tenté de ne pas juger en filmant, je ne me place jamais en position de supériorité. Les histoires de

voisinages, les commérages ne m'intéressent pas. Par contre comprendre comment on sort de là, ça c'est passionnant.

C. : C'est un cinéma différent de celui auquel vous nous avez habitué avec le cycle des *Epopées authentiques*…

A. L.-M. : Oui et non. J'ai l'impression, avec ce film, de commencer un autre cycle. On pourrait appeler ce cycle *les épopées du quotidien*. Le cycle précédent, *les épopées authentiques (1)*, était un cinéma éclaté, avec une structure temporelle très complexe, une voix de conteur très présente.
Ici ce n'est que du cinéma direct, tout est tourné en son synchrone, il n'y a aucun son différé donc c'est beaucoup moins élaboré comme structure. Je ne peux pas dire que c'est un choix, c'est aussi une autre économie. En temps de crise, il est difficile de trouver un producteur qui se lance dans un projet aussi coûteux. Je n'ai pas trouvé de producteur qui voulait prendre ce risque… C'est devenu difficile. Je ferai peut-être encore – j'espère – ce genre de documentaire. Je lance un appel ! (rires)

(1) L'épopée authentique est une œuvre documentaire qui s'éloigne du journalisme et de l'information pure. Le Rêve de Gabriel, Sur la pointe du cœur et Manneken Pis, l'enfant qui pleut sont trois épopées authentiques signées Anne Lévy-Morelle.

Propos recueillis par Sarah Pialeprat